

deux Chapeaux vacans dans le Sacré College, qui sont ceux des feu Cardinaux Acquaviva & Saxe-Zeitz. S. S., à la recommandation de la Grande Princesse *Violante de Toscane*, a donné au Fils du Chevalier Perfetti un Canoniat dans l'Eglise Cathédrale de *Siene*, & a envoyé à Mr. Spinelli, son Internonce à *Bruxelles*, un Bref, par lequel Elle lui donne le caractère de Nonce, pour complimenter la Serenissime Archiduchesse Gouvernante des *Pais-Bas Autrichiens*, lorsque cette Princesse y sera arrivée.

III. Les Brefs dont nous fimes mention le mois dernier, que le Pape a envoyé aux Evêques de *Sicile*, font grand bruit, & on craint avec raison une rupture entre l'Empereur & le St. Siege. Ces ordres circulaires portent, entr'autres, défense à tous les Ecclésiastiques de ce Royaume d'obéir aux Ministres & Gouverneurs de l'Empereur, sous peine d'encourir l'excommunication portée sur ce sujet par la Bulle de Clement XI.; ni de reconnoître aucune Autorité temporelle dans cette Isle. On regarde ce coup d'éclat comme une marque du ressentiment du St. Pere de ce que S. M. I. a accordé à l'Infant Dom Carlos l'Investiture des Duchez de *Parme* & de *Plaisance*. Mais on laisse à juger si la Cour de *Vienne* consentira que l'on donne cette atteinte à son Autorité & à sa Souveraineté. Sa Sainteté a joint à cette démarche le refus d'accorder à l'Empereur la Bulle de la *Croisade* pour les Royaumes de *Naples* & de *Sicile*; sur quoi Sa Majesté Imp. a, dit-on, fait défendre au Duc de *Gravina* & au Prince de *Monte-Milero*, Neveux de S. S., de sortir de ce Royaume. L'accordement du Roi de *Sardaigne* est, à ce que l'on assure, conclu, sous la condition que le Car-

din